



METHANOR

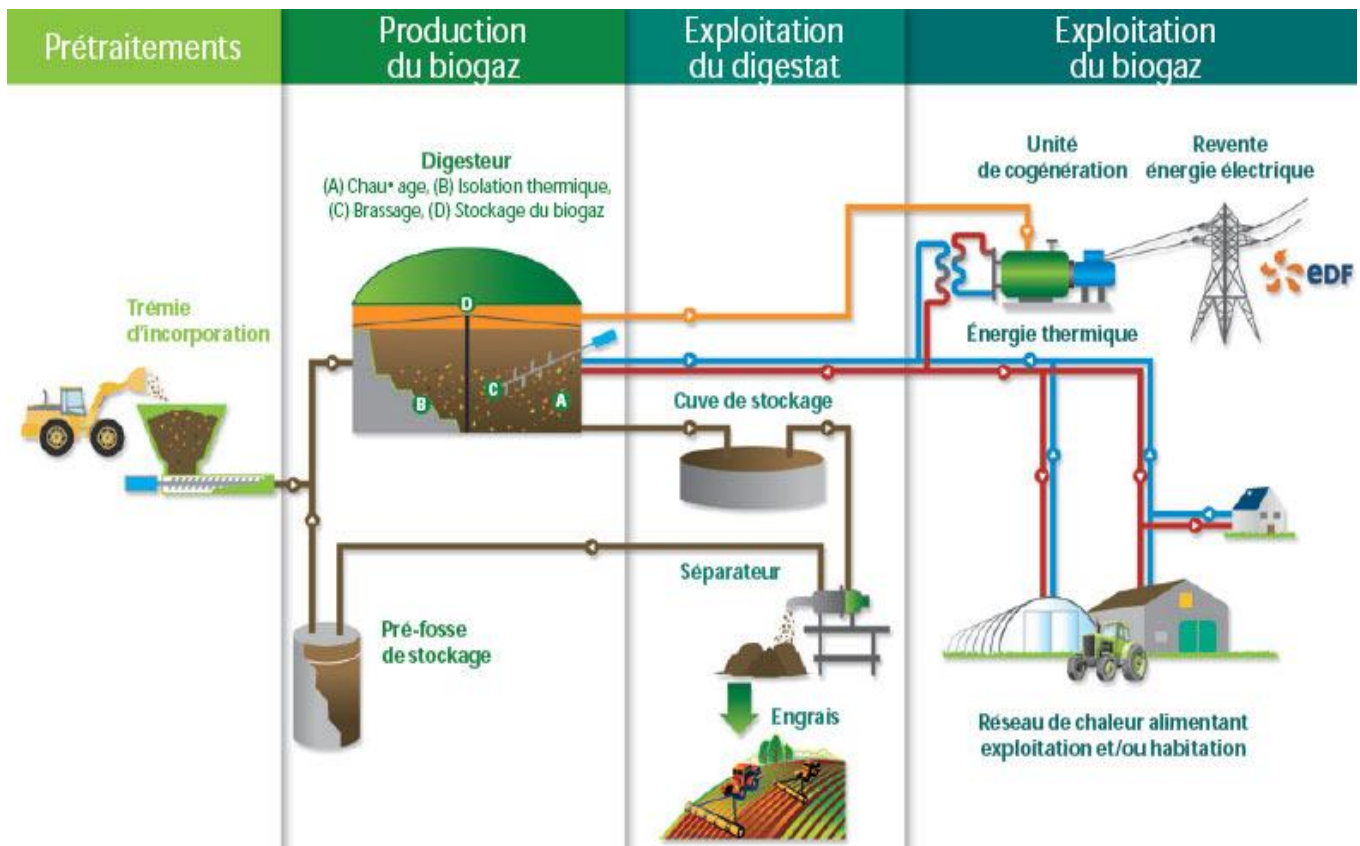
Financer la méthanisation agricole

POURQUOI DEVENIR ACTIONNAIRE DE MÉTHANOR ?

- 1) Profiter d'une visibilité sur **15 ans** (contrat de rachat garanti par EDF) des revenus¹ des unités de méthanisation agricole financées et valorisées par Méthanor
- 2) Investir sur une **classe d'actif décorrélée** de la conjoncture économique et assise sur un sous-jacent tangible et non spéculatif : les déchets agricoles
- 3) Participer aux enjeux majeurs du 21^{ème} siècle :
 - a) la limitation des émissions de gaz à effet de serre
 - b) le traitement des déchets agricoles et la limitation des **algues vertes**
 - c) l'économie des énergies fossiles par la production d'une **énergie renouvelable et continue**
- 4) Bénéficier d'un **cadre fiscal privilégié** (PEA ou statut SCR, exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values²)

QU'EST-CE QUE LA MÉTHANISATION AGRICOLE ?

- La méthanisation est un **procédé naturel** de transformation de la matière organique.
- Cette fermentation produit une **énergie renouvelable**, le biogaz, et un résidu de traitement appelé le digestat, utilisé comme **fertilisant**.
- Le biogaz peut être utilisé pour générer de **l'électricité** par combustion et produire de la **chaleur**.



(1) les revenus des projets financés et valorisés par Méthanor proviendront dans un premier temps intégralement de la revente d'électricité.
 (2) moyennant un engagement de conservation, cf. §21.3.1 de la première partie du Prospectus.

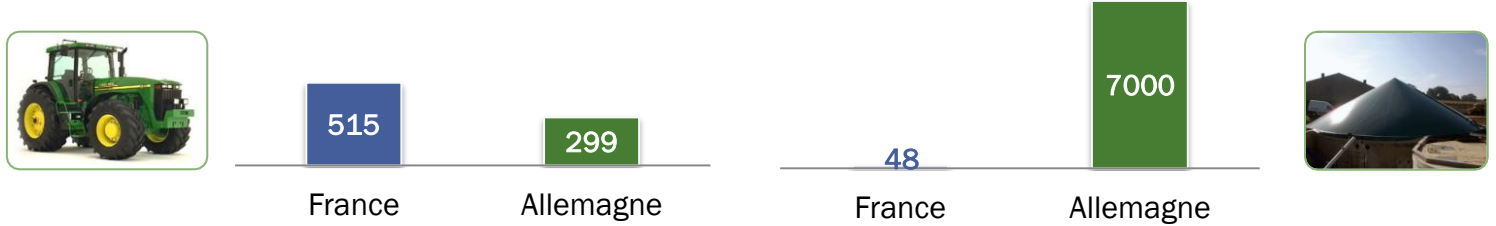


METHANOR

Financer la méthanisation agricole

POINTS FORTS DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE

➤ **Un marché de plusieurs milliers d'unités en France, en rattrapage par rapport à l'Allemagne.**
 Nombre d'exploitations agricoles en 2011 (en milliers) Nombre d'unités de méthanisation agricole en 2011



➤ **En 2011, les verrous du marché français ont « sauté »**

- Hausse du tarif de rachat de l'électricité par EDF
- Simplification des procédures administratives
- Forte demande des agriculteurs en France

➤ **Un tarif sécurisé sur 15 ans et un TRI¹ indicatif de 16,5 %² sur les unités de 190 kW**



➤ **Une équipe expérimentée**

- Les dirigeants de Méthanor, François Gerber, Marc Meneau et Antoine Herbinet, ont déjà financé avec succès depuis 2008 des projets d'énergie renouvelable représentant un total de 161,6 M€ d'investissements et 36,5 MW.
- Méthanor a signé un mandat de gestion auprès de **Vatel Capital, société de gestion agréée par l'AMF**, lauréat en 2011 du prix « Tremplins Morningstar – La Française AM »

➤ **Une stratégie prudente et mesurée**

- Méthanor a pour objectif de financer 30 unités de méthanisation agricole dans les 24 mois, à comparer avec un potentiel de plusieurs milliers d'unités.

➤ **Il est à noter que**

- Méthanor, du fait de son statut de SCR détiendra systématiquement des participations minoritaires dans les projets co-financés.
- A cette date, Méthanor ne détient aucune participation dans des unités de méthanisation.
- Méthanor est une société en commandite par actions dont le gérant commandité est Vatel Gestion. A ce titre Vatel Gestion percevra une rémunération détaillée au §15.1.1 de la partie 1 du Prospectus.

(1) TRI : Taux de Rendement Interne. (2) (3) : Eléments donnés à titre purement indicatif (cf. §6.5.3. de la partie 1 du Prospectus) qui n'engagent en aucun cas Méthanor sur les performances (notamment sur la rentabilité) futures des unités de méthanisation agricole qui seront financées et exploitées par Méthanor.

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 12-271 en date du 18 juin 2012 sont disponibles sans frais au siège social de Méthanor (12 rue Sainte Anne, 75001 Paris), ainsi qu'au siège de H. et Associés (60 rue de Monceau, 75008 Paris). Ces documents peuvent également être consultés sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de Méthanor (www.methanor.fr). Tout investissement en action comporte des risques. Les investisseurs sont invités à se reporter aux facteurs de risques décrits dans le prospectus, relatifs à l'activité décrits dans le chapitre 4 de la 1^{ère} partie du prospectus et les risques liés à l'opération d'introduction en bourse décrits au chapitre 2 de la 2^{ème} partie du prospectus. Ce document ne constitue pas une offre de titres de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables. Ce document ne constitue pas une offre aux États-Unis. Les actions ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Méthanor n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre aux États-Unis. Ne doit pas être publié, transmis, ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.